

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 26/02/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/03/19
Affichage le : 02/04/19
Transmission préfecture le : 01/04/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20190329-lmc1105568-DE-1-1
Du : 01/04/19
Délibération exécutoire le : 02/04/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 mars 2019

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

**APPROBATION DE L'AVANT-PROJET RELATIF À LA REQUALIFICATION
DE LA RD 190 ENTRE CARRIÈRES-SOUS-POISSY ET TRIEL SUR SEINE AVEC
INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE EN ZONE
URBAINE ET AUTORISATION DE LANCER L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 décembre 2007 approuvant le dossier de prise en considération de requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 23 novembre 2012 approuvant l'avenant au contrat particulier Région-Département 2007-2013,

Vu la décision de la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 9 juillet 2015 approuvant une subvention de 4,2 millions d'euros pour le projet de requalification de la RD 190 avec insertion d'un site propre pour les bus entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 18 décembre 2015 approuvant le Schéma de Déplacement des Yvelines,

Vu la délibération des conseils municipaux de Triel-sur-Seine du 28 juin 2017, de Carrières-sous-Poissy du 14 juin 2017 et de la Communauté Urbaine GPS&O du 29 juin 2017, donnant un avis favorable à la requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy et approuvant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 30 juin 2017 approuvant le dossier de prise en considération modificatif et les modalités d'organisation de la concertation publique, sur le projet de requalification de la RD 190 avec insertion d'un transport en commun en site propre (TCSP) en partie urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 29 juin 2018 prenant acte du bilan de la concertation publique,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Arrête le projet de requalification de la RD 190 tel qu'il sera soumis à l'enquête publique, (plan synoptique annexé à la présente délibération).

Approuve le montant global de cette opération estimé à 19,4 M € TTC auxquels s'ajoutent 2,1 M € pour les acquisitions foncières, soit un total de 21,5 M€ TTC (valeur 2018, TVA 20 %).

Autorise M. le Président du Conseil départemental à demander à M. le Préfet des Yvelines le lancement de l'enquête publique unique soumise aux prescriptions du code de l'environnement portant notamment sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique, une autorisation au titre de l'article L214-1 du Code de l'environnement, la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, ainsi que le lancement de l'enquête parcellaire.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'amiable aux acquisitions foncières nécessaires à ce projet dans la limite de l'estimation indiquée ci-dessus et dans la limite de l'avis de France Domaine, et à signer les actes correspondants.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à ester en justice, au nom du Département, pour les besoins du projet.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les traités d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation et les mémoires valant offre à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention complémentaire pour la réalisation des aménagements en faveur des circulations douces dans la partie interurbaine.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions, documents et actes qui seraient nécessaires à la réalisation de l'opération.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20, article 2031 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 mars 2019

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET RELATIF À LA REQUALIFICATION DE LA RD 190 ENTRE CARRIÈRES-SOUS-POISSY ET TRIEL SUR SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE EN ZONE URBAINE ET AUTORISATION DE LANCER L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (6) : Anne Capiaux à Monsieur Nicolas Dainville, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Ghislain Fournier, Karl Olive à Pierre Bédier, Laurence Trochu à Joséphine Kollmannsberger, Pauline Winocour-Lefevre à Laurent Richard.

